



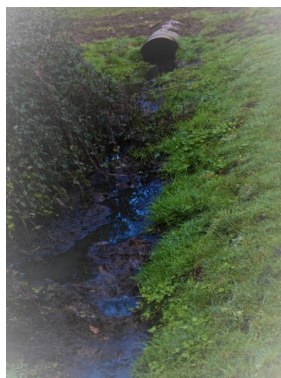
INFOS ADZRP n° 163 MARS 2022

<http://adzrp.e-monsite.com>  
[adzrp44@gmail.com](mailto:adzrp44@gmail.com)

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

## L'ADZRP DEMANDE A RENCONTRER

## LE MAIRE DE LA COMMUNE.



*Copie du courrier adressé le 23 mars 2022*

*"Depuis plusieurs semaines des habitant(e)s de la commune vous ont fait état d'atteintes à l'environnement sur notre territoire. Ils n'ont pas manqué également de nous informer de ces événements et des signalements effectués :*

- remblaiement illicite de la parcelle située en zone agricole ZY99 au lieu-dit le Tertre Casso*
- pollution en cours de la parcelle agricole BZ7 en raison du déversement des eaux usées de l'entreprise agricole voisine*
- coupe réalisée sans autorisation sur un espace boisé classé dans le secteur de SEM*

*Nous avons également pu constater plusieurs dépôts sauvages en cours sur les secteurs de SEM, la Gravière, la Duché ...*

*Les riverain(e)s et notre association témoins de ces dommages souhaitent qu'ils cessent le plus rapidement possible et que tout soit mis en œuvre pour la remise en état des lieux concernés.*

*Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer dans les plus brefs délais afin de faire le point sur ces différentes situations et connaître les actions mises en œuvre par la municipalité pour les solutionner.*

*Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre attachement à la qualité de l'environnement et du cadre de vie des Dongeoises et Dongeois."*



## **POLLUTION DE L'EAU et des SOLS.**

Au mois de décembre 2021, l'ADZRP était invitée à venir constater sur un terrain agricole située en bordure du lieu-dit La Hélarrière la présence d'une buse rejetant dans le sol des eaux polluées chargées de matières en provenance d'une habitation et d'une exploitation agricole (laiterie).

Différents services environnementaux ont été prévenus afin de mener les investigations nécessaires.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (CARENE) présent sur le terrain le 2 décembre suit la situation de l'habitation en liaison avec le propriétaire des lieux.

Celle de l'exploitation qui peut impliquer la DREAL, la Chambre d'Agriculture intéresse également la Direction Départementale de la Protection des Populations.

↪ *Ci-dessous, notre dernier courrier adressé au chef de service chargé du Service Vétérinaire Environnement*



Dans notre courrier en date du 2 février dernier adressé à Monsieur HENNEBELLE, nous attirions son attention sur la situation de l'exploitation agricole située au lieu-dit La Hélarrière à Donges.

Monsieur HENNEBELLE vous a transmis copie de notre lettre dans laquelle nous faisons état des constats et des inquiétudes qui étaient les nôtres.

Au regard des faits constatés mettant en cause la salubrité publique, nous souhaitons pouvoir connaître quelles démarches vos services entendent prendre pour que cessent ces différentes formes de pollutions néfastes pour l'environnement et la qualité des eaux souterraines.

A ce jour, nous constatons que ces pollutions perdurent.

Nous restons à votre disposition pour vous adresser toutes les informations complémentaires que vous jugeriez nécessaires.

Dans l'attente....

*NB: A noter que la Mairie a dû être informée de cette situation. L'adjointe au Développement économique, aux Politiques de l'emploi, aux Relations avec les entreprises, au Commerce et à l'Artisanat qui s'était mêlée aux échanges le 2 décembre entre les représentants du SPANC, de l'ADZRP et le propriétaire des lieux devait en informer le Maire le soir même.*

# MESURES DE BENZENE DANS LES ECOLES DE DONGES

Après plusieurs demandes concernant les mesures de benzène dans les Ecoles et l'engagement du Maire de répondre au questionnement d'un adhérent de l'association mais resté sans réponse, des mesures collectées en 2019 ont été retrouvées et adressées, grâce à leur ténacité, aux élu(e)s de "Mieux vivre à Donges".

Nous avons pu les consulter.

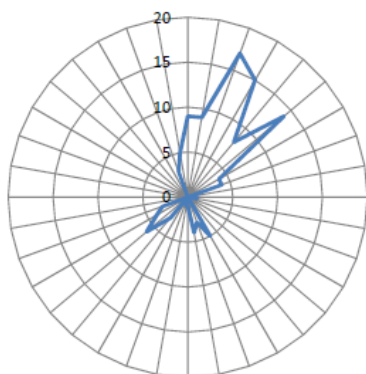
Trois sites ont été investigués (Groupes scolaires LA POMMERAYE, AIME CESAIRE - DANIELE CASANOVA et le MENF CLSH). Les mesures ont été réalisées principalement en intérieur sur deux deux périodes: en été du 13 au 17 mai 2019, en hiver du 2 au 6 décembre 2019.

## Rappel des valeurs réglementaires :

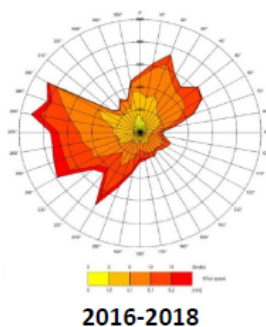
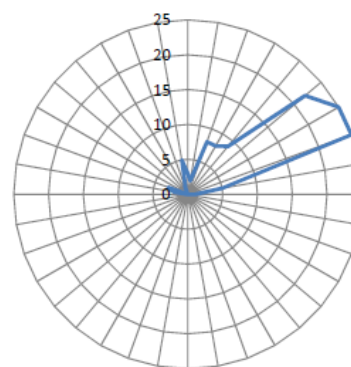
Paramètre	Valeurs limites	Valeurs Guides
Benzène	10 µg/m <sup>3</sup>	2 µg/m <sup>3</sup> à compter du 01/01/2016
Formaldéhyde	100 µg/m <sup>3</sup>	30 µg/m <sup>3</sup> à compter du 01/01/2015 10 µg/m <sup>3</sup> à compter du 01/01/2023
Indice de confinement	5	

## Roses des vents lors des semaines de mesures été hiver

13 mai 2019



2 décembre 2019



Les deux semaines de mesures ont connu des vents du quart Nord-Est.

La rose des vents centrale pluriannuelle montre que ces vents sont présents seulement 30% de l'année.

Comme les principales sources émettrices de benzène sont situées au Sud et à l'Ouest des écoles, on devrait s'attendre à des résultats "favorables" pour la santé.

En consultant les archives, on découvre une grosse bévue de planification dans les périodes de mesures: "la moitié de la raffinerie sera à l'arrêt du **13 mai** au 15 juin 2019 pour une grande opération de maintenance". Information qui annihile les mesures relevées de la première semaine (13/05 au 17/05/19).

## LES RESULTATS DES MESURES:

**Semaine d'été, les vents de Nord-Nord-Est**  
n'apportent que peu de Benzène  
=> des concentrations faibles :  $0,4\mu\text{g}/\text{m}^3$

**Semaine d'hiver, les vents de Nord-Est-Est**  
ont apporté un surcroît de Benzène peut-être lié au chauffage local (température extérieure  $6^\circ$ ).  
 **$1,11\mu\text{g}/\text{m}^3$  de la Pommeraye** est supérieur aux valeurs des écoles de Montoir de Bretagne qui sont en général à  $0,90\mu\text{g}/\text{m}^3$

**$1,40\mu\text{g}/\text{m}^3$  centre Donges !** Le trafic de la Route à 4 voies, la densité de population, la proximité de la raffinerie pourraient contribuer à la différence avec La Pommeraye, mais des sources intérieures sont à rechercher également.

*Les écoles n'ont pas été sous les vents des sources industrielles émettrices : stockages Ouest et unités de fabrication.*

Donges	été		hiver	
	c6h6	ext	c6h6	ext
G.S Pommeraye	13/05/2019		02/12/2019	
GPR1-1	0,5		1,3	
GPR1-2	0,4		1	
GPR1-3	0,5		1	
GPR1-4	0,5		1,3	
GPR1-5	0,3		1,2	
GPR1-6	0,3		1	
GPR1-7	0,4		1	
Extérieur		0,3		1
Moyenne	<b>0,41</b>		<b>1,11</b>	
Cesaire Casanova	13/05/2019		02/12/2019	
GPR1-1	0,3		1,7	
GPR1-2	0,6		1,3	
GPR1-3	0,4		1,2	
GPR1-4	0,4		1,3	
GPR1-5	0,4		1,3	
GPR1-6	0,4		1,6	
GPR1-7	0,4		1,9	
Extérieur		0,4		0,8
Moyenne	<b>0,41</b>		<b>1,47</b>	
MENF CLSH	13/05/2019		02/12/2019	
GPR1-1	<b>0,40</b>		<b>1,40</b>	
extérieur		0,4		1,1

A noter : les mesures à l'extérieur en hiver sont plus basses .



## LE BON SENS:

Vu les 947 000 kg de Composés Organiques Volatils (COV) émis par TOTAL en 2019

Vu la proximité des stockages à l'Ouest, des installations de production au Sud

Vu les vents dominants d'Ouest et Sud Ouest

la seule façon de disposer d'une information fiable et comparable aux seuils annuels est de procéder à des mesures en continu tout au long de l'année des polluants dangereux émis.

# GAZ DE SCHISTE

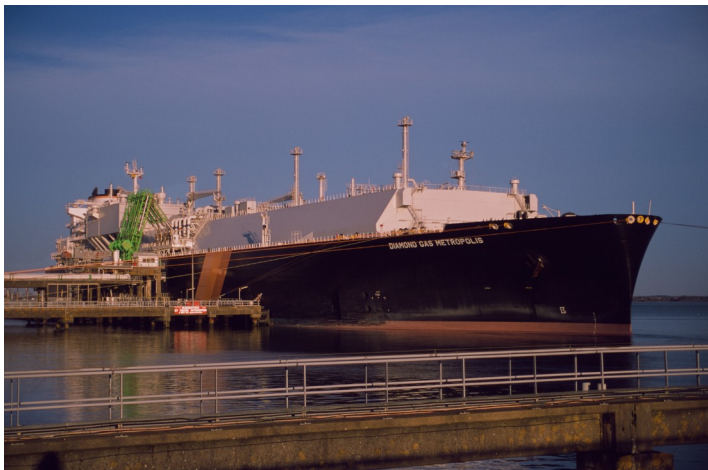


Photo propriété Vanessa MUNIER-photographe Reporter

issu des bassins de gaz de schiste des Etats-Unis . Les cargos seraient ensuite exportés via le terminal Corpus Christi LNG au Texas à destination du marché européen, via les ports de Montoir-de-Bretagne en France et de Barcelone en Espagne. Un article du Monde précisait que le montant global de la transaction était estimé à 1,896 milliard de dollars, soit plus de 1,6 milliard d'euros.

Récemment, s'appuyant sur le contexte de guerre en Ukraine, l'énergéticien français vient d'amender le contrat signé l'an dernier. Engie achètera à son fournisseur américain entre 900.000 et 1,2 million de tonnes de GNL par an, plus que ce qui était prévu initialement. Et le contrat est prolongé, passant de onze à vingt ans.

Depuis septembre 2021, le terminal gazier de MONTOIR DE BRETAGNE est une porte d'entrée du gaz liquéfié, "gaz principalement issu des bassins de gaz de schiste des Etats-Unis", désastreux pour les nappes phréatiques et le climat.

Source

**FUTURA**

L'exploitation du gaz de schiste a un impact sur l'environnement. Bien que le gaz de schiste soit naturel, son exploitation nécessite un forage, car il est emprisonné à l'intérieur de roches situées de un à trois kilomètres de profondeur. Le forage nécessite l'utilisation d'une grande quantité d'eau pour briser les roches : c'est la technique de fracturation hydraulique. Cette eau est alors polluée et n'est plus recyclable. L'exploitation du gaz de schiste a bien un impact sur l'environnement, principalement en raison des techniques de forage utilisées.

Quels risques entraîne l'exploitation du gaz de schiste ?

Le premier risque dû à l'exploitation du gaz de schiste est l'émission de gaz à effet de serre, qui provoquent le réchauffement climatique. Le second risque est celui de la pollution des nappes phréatiques et de l'air. L'eau contaminée par le gaz de schiste n'est plus potable, et elle contamine à son tour les sols et la végétation.

La fracturation hydraulique favorise les séismes

Des études ont montré un lien entre l'exploitation du gaz de schiste et l'augmentation des risques sismiques. Ce danger ne vient pas du gaz en lui-même, mais des techniques de forage. En effet, la fracturation hydraulique rend les sols instables, ce qui peut générer des séismes.

Dans la nuit du 15 mars, le méthanier "Diamond Gas Metropolis" était au mouillage à quelques kilomètres des côtes face à l'estuaire de la Loire. En provenance du TEXAS, il était chargé de 174 096 m<sup>3</sup> de gaz naturel liquéfié destinés aux installations ELENKY à Montoir de Bretagne. Il délivrera sa cargaison le 17 mars.

## UN CONTRAT "MUSTANG".

Selon les sources révélées par l'association "les Amis de la terre", le contrat, signé le 23 juillet 2021 entre Engie et l'entreprise américaine Cheniere Energy, numéro un américain du gaz naturel liquéfié, prévoyait l'achat, entre 2021 et 2032, d'une centaine de cargos de gaz liquéfié (GNL), largement voire exclusivement

L'actuel gouvernement et celui de François Hollande ont interdit de façon définitive l'exploitation des gaz de schistes sur notre territoire afin de préserver l'environnement.

**Il est dans ces conditions indécemment que l'Etat actionnaire d'ENGIE à hauteur de 23 % de son capital laisse entrer sur son territoire des gaz de schistes américains responsables de conséquences ravageuses dans nombre d'états américains et autres pays: destruction des paysages, pollution des eaux, séismes locaux, émissions de gaz à effet, impacts sur la santé (cancers, naissances prématurées, impacts sur le système nerveux et respiratoire...).**

**Notre mobilisation doit rester intacte pour que les événements tragiques actuels ne servent pas de caution à quelques-uns en leur permettant de poursuivre leurs actions planéticides tout en se donnant bonne conscience.**

## DEPÔTS SAUVAGES

Dans notre courrier en date du 28 février adressé à Monsieur le vice Président en charge de l'urbanisme, de la stratégie et de l'action foncière à la CARENE (Jean Michel CRAND), nous l'interpellions sur la situation au tertre Casso.

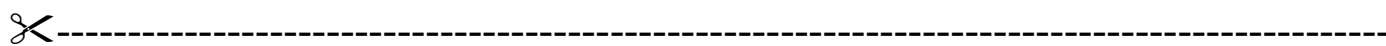


Extraits de sa réponse - 15 mars 2022.

"Ce secteur étant classé en zone Agricole pérenne de long terme au PLUi, les affouillements et exhaussements du sol ne peuvent y être autorisés qu'à la condition qu'ils soient nécessaires aux destinations, usages et affectations des sols admis ou existants dans la zone (nécessaires aux travaux liés à la protection contre les inondations, les risques et les nuisances, destinés aux fouilles archéologiques, à la réalisation des mesures de compensation écologique dans le cadre de la conception ou la réalisation d'un projet) ce qui manifestement n'est pas le cas. "

....

Il précise également que le Maire a déposé plainte mais n'indique pas la date de cette démarche. Par ailleurs, il n'apporte aucun commentaire sur la durée des dépôts de gravats.



## ADHESION Année 2022

### ADHÉSION 2022

**Le montant de l'adhésion individuelle pour l'année 2022 est maintenu à 10 €.  
Il est possible de régler une adhésion de soutien d'un montant de 20 €**

Il vous suffit de déposer ou d'adresser le bulletin et le montant de votre adhésion à :  
ADZRP, Maison des Associations, boîte aux lettres N° 24, Rue des Métairies  
44480 – DONGES ou à remettre à un membre de l'association.

NOM - Prénom:

Adresse:

Je verse : .....€ Chèque à l'ordre de l'ADZRP ou espèces

Merci.